

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **12 juin 2023 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Luc Brisebois, maire
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale et le coordonnateur division développement du territoire du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 mai 2023
 - 3.2. Séance extraordinaire du 18 mai 2023
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2023)-A-08-5 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2023)-A-66-1 modifiant le règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.3. Règlement (2023)-A-75-2 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.4. Règlement (2023)-A-78-1 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations
 - 5.3. Logiciel de gestion documentaire - contrat
 - 5.4. Remplacement du serveur principal (contrôleur du domaine) - contrat
 - 5.5. Demande introductive d'instance - contrat de services professionnels
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Service des travaux publics - affectation intérimaire
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2023-08-CSN - promotion temporaire à titre de superviseur à l'atelier mécanique
 - 6.4. Signature de la lettre d'entente 2023-09-CSN - entente particulière permettant le maintien temporaire pour une employée

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

- 6.5. Embauche régulière d'un conseiller en ressources humaines - Service des ressources humaines
- 6.6. Nomination temporaire d'un directeur général adjoint
- 6.7. Création de poste et nomination d'un directeur, technologie de l'information et nomination d'un conseiller aux technologies de l'information
- 7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2022
- 8. URBANISME (aucun sujet)
- 9. TRAVAUX PUBLICS (aucun sujet)
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Autorisation des entraves et fermetures de rues - événements IRONMAN 2023
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 13.1. Projet de loi 25 - appui et transmission de commentaires
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et du coordonnateur division développement du territoire du Service de l'urbanisme; il est 19 h.

CA23 06 113

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA23 06 114

3.1. Séance ordinaire du 8 mai 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 mai 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 115

3.2. Séance extraordinaire du 18 mai 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 mai 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA23 06 116

4.1. Règlement (2023)-A-08-5 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 18 mai 2023, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-08-5 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 117

4.2. Règlement (2023)-A-66-1 modifiant le règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Billie-Jeanne Graton donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-66-1 modifiant le règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

CA23 06 118

4.3. Règlement (2023)-A-75-2 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-75-2 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

CA23 06 119

4.4. Règlement (2023)-A-78-1 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-78-1 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise notamment à :

- modifier la vitesse sur le 8^e Rang pour l'uniformiser à 50 km/h;
- interdire le stationnement des deux côtés de la rue sur la rue Saint-Roch près de l'usine de traitement des eaux.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA23 06
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA23 06 120

5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT que mesdames Brigitte Simard et Florence Voyer ont terminé leur mandat à titre de fiduciaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer madame Mélanie Octeau et monsieur Jean Bourassa, à titre de fiduciaires du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 12 juin 2023 au 12 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

CA23 06 121

5.3. Logiciel de gestion documentaire - contrat

CONSIDÉRANT que le logiciel de gestion documentaire actuel est désuet et doit être remplacé rapidement;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins et les présentations faites aux différents services de la Ville;

CONSIDÉRANT l'exception prévue à l'article 43 al.2 du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la recommandation du Service du greffe;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, de gré à gré, à Constellio inc., le contrat d'acquisition d'une solution de gestion documentaire comprenant l'implantation, la formation, la gestion du projet ainsi que les licences, au montant de 58 920 \$, taxes en sus (projet 2023-48), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la ville (71,91 %) et de l'agglomération (28,09 %);

D'engager au budget 2024, les frais d'abonnement annuel au montant de 33 560 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-529), les années subséquentes étant indexées de 3 %;

D'autoriser la greffière à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 122

5.4. Remplacement du serveur principal (contrôleur du domaine) - contrat

CONSIDÉRANT que le serveur du contrôleur du domaine de la Ville est désuet;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de migration et d'intégration des serveurs avec la MRC des Laurentides, la Ville a l'obligation de moderniser son serveur du contrôleur de domaine;

CONSIDÉRANT que ce serveur est essentiel au contrôle et à la gestion des accès au réseau informatique de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce serveur est constitué de deux unités afin d'assurer la redondance des données et d'une unité de stockage réseau SAN;

CONSIDÉRANT l'exception prévue à l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré à D-Technologies, le contrat d'acquisition du serveur composé de deux unités et d'une unité de stockage SAN, au montant de 79 810 \$, taxes en sus (projet 2023-51), payable par les fonds de roulement de la Ville (71,91 %) et de l'agglomération (28,09 %) et remboursables par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, le tout conformément à l'offre de services 20230517-VMT-001, datée du 17 mai 2023;

D'autoriser le conseiller aux technologies de l'information à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau déclare qu'il a un intérêt relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA23 06 123

5.5. Demande introductive d'instance - contrat de services professionnels

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit une exception aux règles d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours judiciaire (article 573, 4^ob du premier alinéa du paragraphe 1);

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles au poste budgétaire 02-140-00-412;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de confirmer le contrat de services professionnels à la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Mont-Tremblant devant la Cour supérieure dans le dossier de demande en jugement déclaratoire 700-17-019204-238.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau reprend part aux délibérations.

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA23 06
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaires
Service des travaux publics					
2023-20	M. Guy-Philippe Gauthier	Régulier	Préposé à l'entretien des immeubles et des équipements	8 mai 2023	Poste vacant
2023-10	M. Alexis Clément	Étudiant	Stagiaire en génie	5 juin 2023	16 semaines
2023-49	M. Émile Bourbeau	Temporaire	Préposé aux parcs	12 juin 2023	21 semaines

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

Service des communications et des relations citoyennes					
2023-50	Mme Carol Oster	Temporaire	Commis-réceptionniste	2 juin 2023	Pour effectuer des remplacements durant la période estivale

CA23 06 124

6.2. Service des travaux publics - affectation intérimaire

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer messieurs Nicolas Telmosse, à titre de directeur par intérim et Jean-Benoit Crosnier, à titre de directeur adjoint temporaire au Service des travaux publics et d'autoriser la signature de la modification temporaire de leur contrat de travail, rétroactivement au 8 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 125

6.3. Signature de la lettre d'entente 2023-08-CSN - promotion temporaire à titre de superviseur à l'atelier mécanique

CONSIDÉRANT la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) en vigueur;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels et le poste à pourvoir de superviseur à l'atelier mécanique au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-08-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) nommant temporairement M. Pascal Boivin à titre de superviseur à l'atelier mécanique du Service des travaux publics selon les termes prévus à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 126

6.4. Signature de la lettre d'entente 2023-09-CSN - entente particulière permettant le maintien temporaire pour une employée

CONSIDÉRANT la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'employée n° 1397 a obtenu un emploi temporaire d'une durée prévue approximative de six (6) mois au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective ne permettraient pas le maintien de l'emploi temporaire actuel de l'employée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-09-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) permettant ainsi à l'employée n° 1397 d'occuper l'emploi temporaire de technicienne au Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et au terme de ce mandat, de retourner à l'emploi de commis - culture et loisirs, et ce, sans perdre de privilège.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

CA23 06 127 6.5. Embauche régulière d'un conseiller en ressources humaines - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une conseillère en ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Geneviève Morest concernant son embauche à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de conseillère en ressources humaines pour les besoins du Service des ressources humaines à compter du 13 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 128 6.6. Nomination temporaire d'un directeur général adjoint

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer temporairement madame Amélie Provost au poste de directrice générale adjointe et d'autoriser la signature de l'amendement temporaire à son contrat de travail, et ce, à compter du 12 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 129 6.7. Création de poste et nomination d'un directeur, technologies de l'information et nomination d'un conseiller aux technologies de l'information

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir compter sur des infrastructures fiables et sécuritaires au niveau des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE créer un poste cadre de directeur, technologies de l'information et de nommer monsieur Ramon Caraballo à ce poste ainsi que d'autoriser la signature de l'amendement à son contrat de travail, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023;

D'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Steven Wrightman concernant sa nomination à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de conseiller aux technologies de l'information, et ce, à compter du 12 juin 2023;

DE modifier l'organigramme de la Ville en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

7. GESTION FINANCIÈRE

CA23 06 130 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 au montant de 302 732,40 \$.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

CA23 06 131

7.2. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2022

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 8 mai dernier, le conseil d'agglomération a pris acte du dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de prendre acte du rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., tel que requis par la loi et qu'ils soient diffusés au cours du mois dans le journal L'Info du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS (aucun sujet)

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA23 06 132

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Barrage routier	Mont-Tremblant Rugby Football Club	17 juin 2023	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers
Fête nationale au Village	Comité de quartier districts 1 et 2	24 juin 2023, de 15 h à 20 h	Plage du lac Mercier
Barrage routier	Maison des Jeunes de St-Jovite	22 juillet 2023	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

Barrage routier	École secondaire Curé-Mercure - Football Les Voyageurs	26 août 2023	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers
Barrage routier	Patinage Mont-Tremblant	16 septembre 2023	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 06 133

11.2. Autorisation des entraves et fermetures de rues - événements IRONMAN 2023

CONSIDÉRANT la résolution CA22 06 140 autorisant les événements IRONMAN sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture de rues et les entraves à la circulation les 24 et 25 juin 2023 conformément au document déposé;

D'autoriser pour l'événement du 70.3 la fermeture du chemin des Voyageurs, entre le chemin au Pied-de-la-Montagne et le chemin du Curé-Deslauriers, du 19 juin, 9 h au lundi 26 juin, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA23 06 134

13.1. Projet de loi n° 25 - appui et transmission de commentaires

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 25 (PL25) - *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal* a fait l'objet d'une première présentation à l'Assemblée nationale le 9 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de loi est présentement en consultation et que tout citoyen peut exprimer un commentaire sur le PL25;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de joindre les commentaires de la Ville à ceux de l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. afin de permettre aux députés de connaître l'opinion et les besoins réels des personnes et organismes concernés par ce projet de loi;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'appuyer l'adoption du Projet de loi n 25 (PL25) - *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal* par l'Assemblée nationale;

DE transmettre à l'Assemblée nationale les commentaires suivants dans le cadre du processus d'adoption de ce projet de loi :

- Les résidences de tourisme non conformes à la loi :
 - créent une concurrence indue à celles respectant la loi en se soustrayant à leurs obligations fiscales;
 - créent un déséquilibre dans l'inventaire des unités d'hébergement disponibles (actuellement 320 000 nuitées demeurent invendues au sein du parc hôtelier);

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 juin 2023

- engendrent une rareté des logements disponibles sur le territoire puisque les propriétaires de ces résidences se tournent vers un marché de location court terme plus lucratif;
- favorisent l'augmentation considérable des loyers souvent inaccessibles financièrement à notre population ainsi que des travailleurs et travailleuses du territoire;

D'accueillir favorablement la création d'un registre public des établissements d'hébergement touristique;

D'agir tel que le propose le projet de loi et ses exigences envers tout exploitant d'établissement d'hébergement touristique et les plateformes numériques d'hébergement transactionnel;

D'inviter tout citoyen concerné à exprimer un commentaire sur le PL25 sur le site de l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Catherine Drouin mentionne que le Service de sécurité incendie Mont-Tremblant (SSIMT) est forcé d'intervenir chaque jour pour éteindre plusieurs feux de végétation déclenchés accidentellement, la plupart du temps par la négligence et le non-respect de l'interdiction de feux en plein air. On vous demande donc de ne pas baisser la garde et de continuer à faire preuve d'une extrême prudence, en plus de respecter à la lettre l'interdiction totale de feux en plein air. On vous demande également de ne pas vous rendre en forêt et dans nos sentiers et de faire très attention avec les mégots de cigarette qu'on ne devrait jamais jeter par terre, et encore moins en ce moment. Même chose pour les événements et les travaux en forêt, ils sont à éviter. Et en terminant nous vous rappelons, avec l'approche de la fête nationale et de la Fête du Canada, que les feux d'artifice sont maintenant interdits sur tout le territoire de Mont-Tremblant, et que c'est passible d'un constat d'infraction. Alors s'il vous plait, soyez extrêmement prudents et respectez les consignes.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA23 06 135

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Maude Picotin
Greffière adjointe